

# RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS 2023



Communauté de communes  
*Andaine-Passais*

## Sommaire

INTRODUCTION	3
I. LES COLLECTES ORDURES MÉNAGÈRES/COLLECTE SÉLECTIVE SUR LE TERRITOIRE	6
A. La collecte des ordures ménagères	8
B. La collecte sélective	10
II. LES COLLECTES SPÉCIFIQUES	14
A. AGIR la redingote – collecte des TLC	14
B. ALL-Livres	15
III. LES DÉCHÈTERIES INTERCOMMUNALES	16
A. LES TRAVAUX DANS LES DÉCHÈTERIES EN 2023	18
B. ÉQUIPEMENT ET ENLÈVEMENT	18
C. COLLECTE DES ÉCO-ORGANISMES	21
IV. BILAN FINANCIER GLOBAL - RÉCAPITULATIF	23
V. ACTIONS MISES EN PLACE ET ACTIONS PROGRAMMÉES	25
ANNEXE 1 - Localisation des PAV	
ANNEXE 2 - Organisation et dessertes des OMR en PAP	
ANNEXE 3 - Répartition tonnage / flux / déchèterie en 2023	



# INTRODUCTION

Conformément au décret n° 2000-404 du 11 mai 2000, relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets, obligation est faite pour les collectivités exerçant la compétence dans le domaine de la gestion et de l'élimination des déchets ménagers, d'établir un rapport annuel technique et financier sur l'exercice de cette compétence.

Le rapport ainsi rédigé présente la compétence « collecte, transport et traitement des déchets ménagers et assimilés », gérée par la CC Andaine-Passais.

Il est présenté à l'assemblée délibérante de la Communauté de Communes et de l'ensemble des communes membres qui doivent délibérer pour le valider, avant d'être mis à disposition du public dans les bâtiments administratifs du territoire.

Ce rapport annuel vise un double objectif :

- Rassembler et mettre en perspective, dans une logique de transparence, les données existantes sur le sujet.
- Permettre l'information des citoyens sur le fonctionnement, le coût, le financement et la qualité du service et, ce faisant, favoriser la prise de conscience par les citoyens des enjeux de la prévention et du tri des déchets, mais aussi de l'économie circulaire et de leur propre rôle dans la gestion locale des déchets.



## PRÉSENTATION DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ET DE SA COMPÉTENCE « GESTION DES DÉCHETS »

La Communauté de Communes Andaine-Passais (CCAP) est née dans le cadre de la loi NOTRE le 1er janvier 2017, de la fusion des Communautés de Communes du Bocage de Passais et du Pays d'Andaine.

Elle compte 13 351 habitants (population légale au 01/01/2023) et regroupe 12 communes :

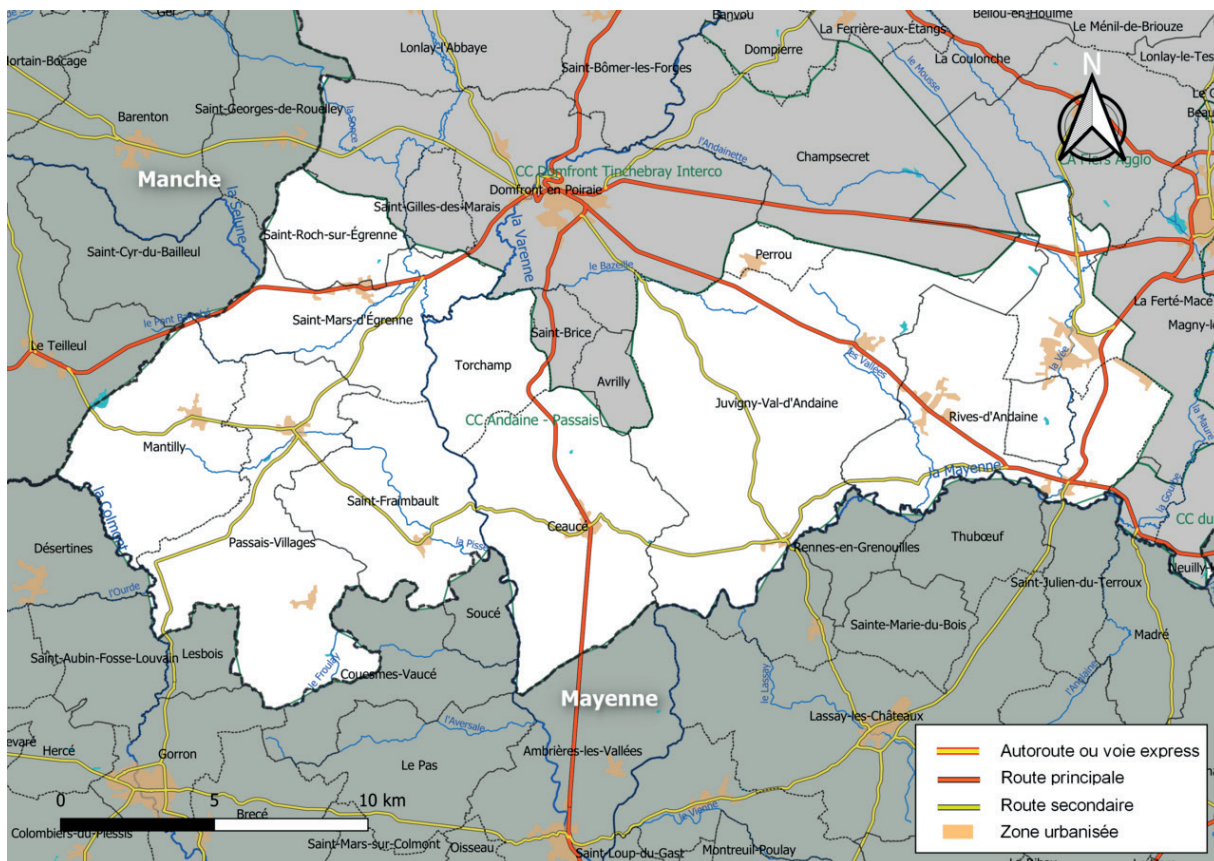
Bagnoles de l'Orne Normandie, Céaucé, Juvigny Val d'Andaine, Mantilly, Passais-Villages, Perrou, Rives d'Andaine, Saint-Fraimbault, Saint Mars d'Egrenne, Saint Roch sur Egrenne, Tessé-Froulay, Torchamp.

La Communauté de Communes Andaine-Passais se

situe dans le sud-ouest du département de l'Orne, à la limite de la Manche et de la Mayenne. Son territoire correspond au canton de Bagnoles de l'Orne.

La Communauté de Communes est essentiellement composée de communes rurales à habitat dispersé. Bagnoles de l'Orne Normandie se distingue en qualité de station thermale et touristique avec un centre plus important constitué de nombreux immeubles collectifs et qui voit sa population doubler pendant la saison thermale, de février à novembre. Saint Fraimbault, village fleuri, accueille également de nombreux touristes.





### La Communauté de Communes Andaine-Passais en chiffres :

- Surface 335,30 km<sup>2</sup>
- Population 13 351
- Densité 39,82 habitants/km<sup>2</sup>

La Communauté de Communes Andaine-Passais exerce la compétence « Environnement », comprenant la collecte et le traitement des Déchets Ménagers Résiduels (DMR) et assimilés, du tri sélectif et la gestion des 4 déchèteries.

Au 1er octobre 2018, le règlement de collecte est entré en vigueur. Il décrit les modes de collectes et d'enlèvements, par secteurs et par types de déchets, et fixe les droits et obligations des usagers. Le règlement est librement consultable sur les sites administratifs de la Communauté de Communes, et dans les mairies des communes membres.

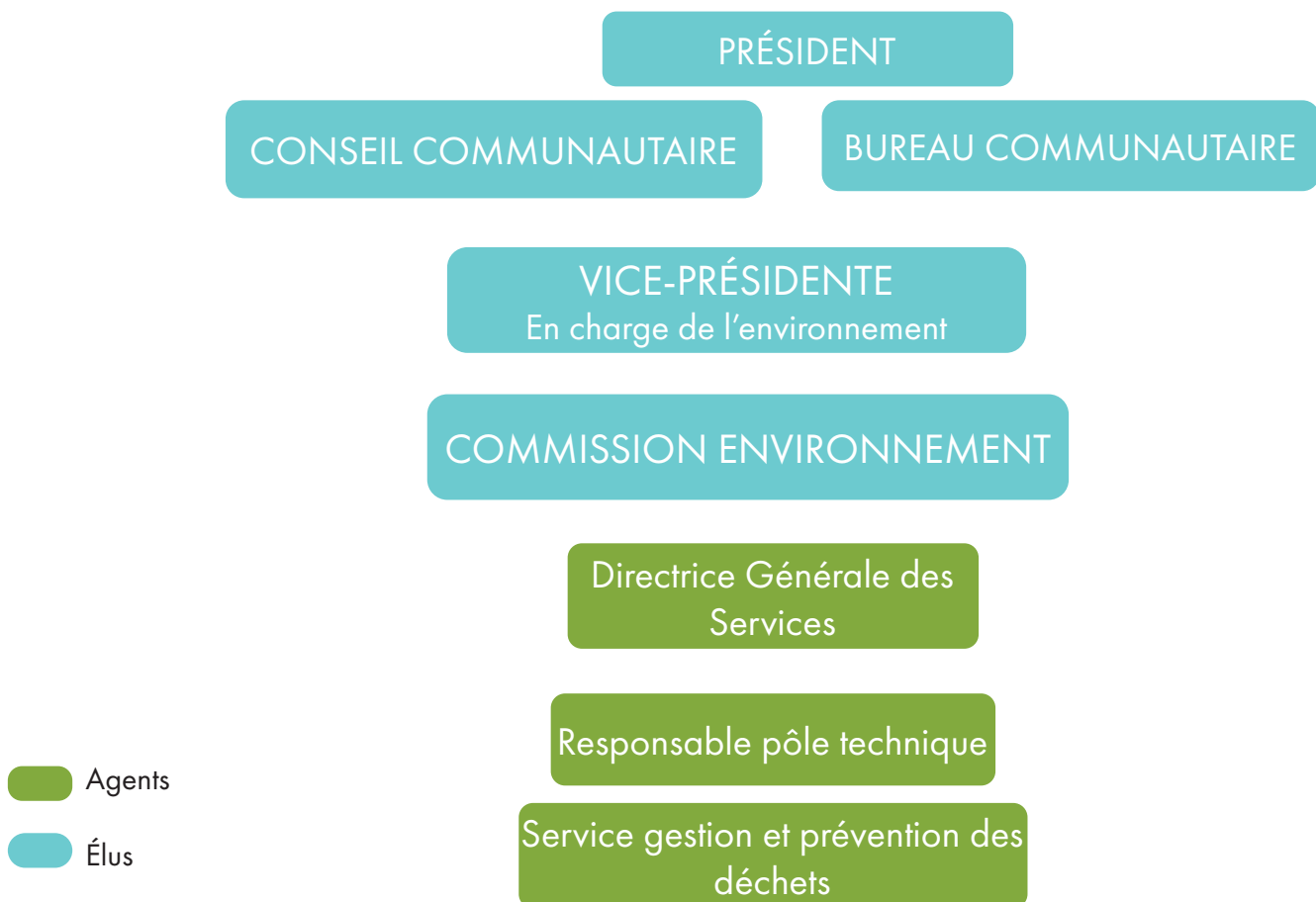
En 2021, le règlement des déchèteries est rédigé et adopté par le conseil communautaire. Ce document regroupe les informations concernant l'accueil et l'organisation des différents sites. Il est consultable sur chaque site.

En juin 2023 la collectivité crée le service « Gestion et Prévention des Déchets » qui devient l'interlocuteur auprès des usagers, des prestataires et des éco-organismes.



# Organisation de la compétence de la communauté de communes

- **Le Conseil Communautaire**, composé de maires et élus des communes membres de la CC Andaine-Passais. C'est l'organe délibérant de la collectivité : il vote les délibérations actant les décisions entrant dans le champ des compétences de la CC Andaine-Passais.
- **Le Bureau Communautaire**, composé du Président, des Vice-Présidents et des maires. C'est l'organe exécutif de la CC Andaine-Passais. Il procède à l'exécution du budget et des décisions du Conseil Communautaire.
- **Le Président**, élu parmi et par l'ensemble des élus communautaires en début de mandat. Il est l'Autorité Territoriale, responsable de l'organisation de la collectivité. Il est signataire pour l'exécution des décisions du Conseil Communautaire.
- **La Vice-Présidente** en charge de l'environnement, élue en début de mandat par le Conseil Communautaire. Elle a délégation de fonction du Président pour la compétence « environnement ».
- **La Commission Environnement**, composée de conseillers communautaires et renforcée par des conseillers municipaux, elle émet des avis concernant sa compétence.
- **La Directrice Générale Des Services**, collaboratrice de l'Autorité Territoriale, elle coordonne et organise l'action des services.
- **Le responsable du Pôle Technique**, Il est responsable de l'action des services techniques : GEMAPI, voirie, espaces verts, bâtiments, prévention et gestion des déchets.
- **Le service Prévention et Gestion des Déchets**, composé d'un agent administratif et de 5 agents techniques chargés de la gestion des 4 déchèteries intercommunales. Il gère au quotidien la compétence « collecte et traitement des déchets ». Il est l'interlocuteur des usagers, des prestataires et des éco-organismes. Il est intégré dans le Pôle Technique.



# I. LES COLLECTES ORDURES MÉNAGÈRES / COLLECTE SÉLECTIVE SUR LE TERRITOIRE



*Colonnes destinées à la collecte sélective*

Les déchets ménagers des habitants de la CC Andaine-Passais sont collectés en Porte à Porte (PAP) dans les bourgs et dans les campagnes des communes, de manière hebdomadaire au jour indiqué en annexe 2, et dans des colonnes identifiées en Points d'Apport Volontaire (PAV) pour les campagnes.



*Conteneur OM écobois*

La collecte sélective est organisée en apport volontaire fibreux, non fibreux et verre. Un parc de colonnes est mis à disposition des habitants sur chaque commune.

La commune de Bagnoles de l'Orne est collectée en Porte À Porte (PAP) depuis 2021 et en multimatériaux (papiers, cartons, plastiques, métaux). Le verre reste en apport volontaire.

Pour l'organisation de cette collecte il est proposé aux Bagnolais d'acquérir des bacs de tri subventionnés en partie par la collectivité.

*Localisation des points de collecte sélective par commune en annexe 1*



## COLLECTE

## TRAITEMENT

### DÉCHETS DES MÉNAGES



OM Résiduelles



CVED de Pontmain :  
incinération



Emballages ménagers  
recyclables



Centre de tri SECHE de  
Changé (53) : recyclage



Contenants en verre



Verreries de Vayres  
(33), Reims (51) et  
Wingles (62) : recyclage



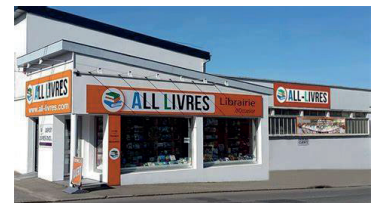
Bornes textiles



la Redingote  
Flers (61) :  
réemploi/ recyclage



Bornes livres à La  
Chapelle d'Andaine,  
Passais la Conception  
et Bagnoles de l'Orne  
Normandie



Librairie solidaire à Flers  
(44 rue Jacques Durmeyer) :  
réemploi/ recyclage



## A. La collecte des ordures ménagères

Le parc de collecteurs de la CC Andaine-Passais est composé de bacs roulants et de conteneurs.



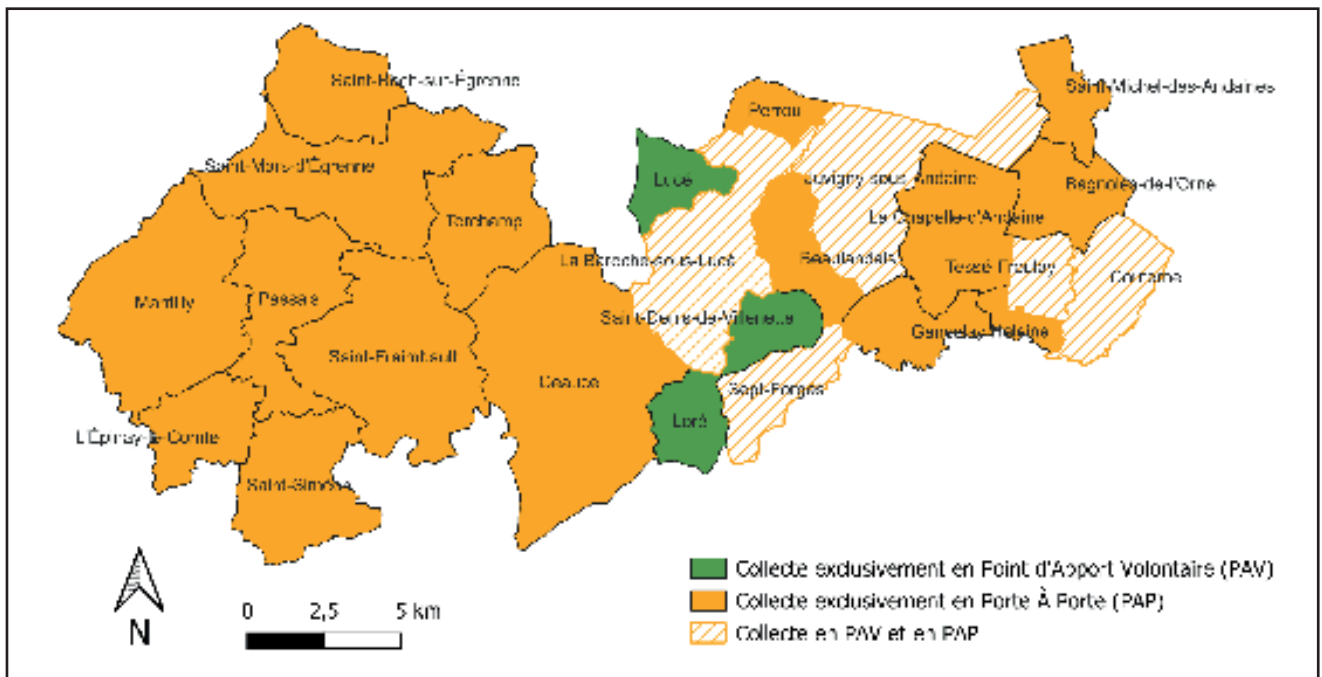
46 Eco Bois & Eco 5000



231 bacs roulants

Les bacs sont des éléments de la collecte en PAP. Ils composent les points de regroupement notamment lorsque le camion est dans l'incapacité d'effectuer la collecte en empruntant des chemins ou de réaliser des demi-tours en toute sécurité.

### Modes de collecte des OMR sur le territoire de la Communauté de Communes Andaine-Passais



En raison des disparités au sein des communes nouvelles, cette carte reprend les communes déléguées

Il existe trois schémas de collecte pour les OMR sur le territoire.

La collecte des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) se fait en **Porte À Porte (PAP)** dans les centres-bourgs et en **Point d'Apport Volontaire (PAV)** pour les campagnes.

Seules les communes historiques de Lucé, Loré et Saint Denis de Villeneuve ne sont pas desservies par le PAP et ne disposent que de Point d'Apport Volontaire.

Les communes historiques de l'ancienne Communauté de Communes du Bocage de Passais sont collectées exclusivement en PAP.

Sur la commune de Tessé-Froulay, il existe 2 points de regroupements, lieux-dits les Buardes et l'Érable, comptés en PAP.





La collecte des déchets ménagers (résiduels), en Porte à Porte et en Point d'Apport Volontaire, est réalisée par la Société VEOLIA PROPETE ENVIRONNEMENT depuis le 1er août 2018 sur l'ensemble du territoire, marché renouvelé en juillet 2021.

La collecte en Porte A Porte a lieu à raison d'une fois par semaine. Depuis le 1er juillet 2021, la commune déléguée de Bagnoles de l'Orne est collectée 1 fois par semaine (le lundi), une deuxième collecte est effectuée le jeudi matin pour les gros producteurs.

(Organisation et fréquence de collecte par commune en annexe 2)

## 1. Performances de la collecte des ordures ménagères

ANNÉE	NOMBRE D'HAB.	TONNAGE OM EN PAP	TONNAGE EN OM EN PAV	TONNAGE TOAL COLLECTÉ	PERFORMANCE KG/HAB./AN	ÉVOLUTION DE LA PERFORMANCE / N-1 (KG/HAB./AN)
2020	13 546	2 231,04	573,36	2804,40	207,03 kg	
2021	13 517	2 251,10	585	2 836,10	209,82 kg	+2,79
2022	13 480	2 201,24	595,20	2 796,44	207,45 kg	- 3,41
2023	13 351	2 191,88	519,12	2 711,00	203,05 kg	- 4,40

On observe une baisse de la production/habitant des déchets ménagers pour la deuxième année consécutive. La loi sur le tri des biodéchets à la source au 01/01/2024 devrait permettre de maintenir cette dynamique. En effet on estime à 30% le poids des OM valorisables.

Pour l'année 2023, ce sont 2 711 tonnes de déchets ménagers résiduels provenant de la Communauté de Communes Andaine-Passais qui ont été incinérées au Centre de Valorisation Énergétique des Déchets (CVED) à Pontmain.

La performance est calculée sur la base de la population légale et ne tient pas compte de l'augmentation liée aux curistes et aux résidences secondaires.

## 2. Indicateurs financiers de la collecte des ordures ménagères

PRESTATION	PRESTATAIRES	MONTANT
COLLECTE	VEOLIA	594 415,00 €
TRAITEMENT	SUEZ ECOSYNERGIE	410 811,75€
DÉPENSES DIVERSES		8 344,38€
SALAIRES ET CHARGES		30 175,44€
<b>TOTAL DES DÉPENSES</b>		<b>1 043 746,57€</b>
<b>RECETTES (REMBOURSEMENT ASSURANCES)</b>		<b>899,35€</b>
<b>TOTAL</b>		<b>-1 042 847,22€</b>
<b>COÛT DE REVIENT/HABITANT</b>		<b>78,11€</b>

Les dépenses diverses correspondent à l'achat de bacs roulants 770 litres, l'édition du calendrier de collecte sur la commune de Bagnoles de l'Orne, et l'abonnement téléphonique.

Le coût de revient de la collecte et du traitement des ordures ménagères a augmenté de 13 % en 2023 par rapport à 2022 (69,15 € / hab. en 2022 et 59,80 € / hab. en 2021).

Cela s'explique par l'augmentation des coûts de collecte liés aux révisions des prix depuis la passation des marchés (voir p.23 : Bilan financier global).



## B. La collecte sélective

Seule la commune déléguée de Bagnoles de l'Orne (soit environ 2 400 habitants) dispose d'une collecte sélective en Porte À Porte pour les emballages légers, excepté le camping municipal qui dispose d'un Point d'Apport Volontaire.

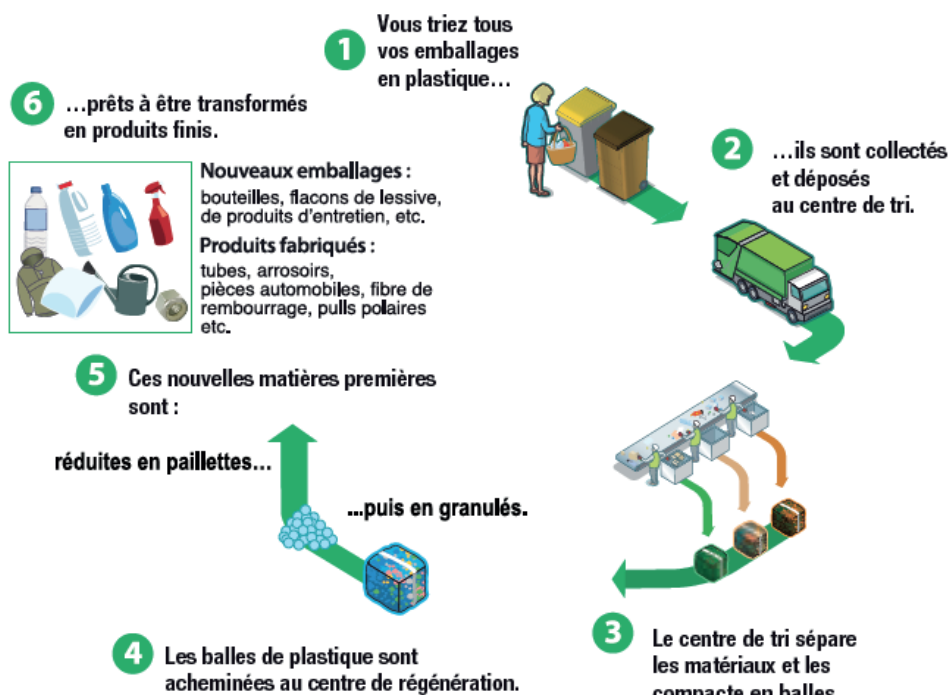
Sur le reste du territoire des conteneurs en PAV sont mis en place, à raison d'un minimum par commune déléguée.

Le verre est collecté en PAV sur l'ensemble du territoire.

La collecte sélective en Porte À Porte et en Point D'apport Volontaire est réalisée par la société VEOLIA sur l'ensemble du territoire.

La collectivité met à disposition des communes et des équipements publics, 161 conteneurs répartis sur le territoire, à savoir :

- 64 Conteneurs à verres
- 52 Conteneurs pour le plastique, briques alimentaires, emballages métalliques
- 45 Conteneurs pour les cartons et papiers



### BOUCLE DU RECYCLAGE DES EMBALLAGES PLASTIQUES

## 1. Performances de la collecte sélective

### TONNAGES COLLECTES EN 2023

POPULATION	TONNAGE VERRE	TONNAGE EMBALLAGES LEGERS
13 351 habitants	622,12 (+20,82 t)	545,52 (-5,24 t)
	<b>PERFORMANCE kg/hab./an</b>	<b>PERFORMANCE kg/hab./an</b>
	46,6 (44,61 en 2022)	42,39 (40,86 en 2022)
	<b>PERFORMANCE GLOBALE DE LA COLLECTE SÉLECTIVE</b>	
	87,46 kg / hab. / an	(85,47 kg/hab. en 2022)

Les emballages légers comprennent les plastiques, métaux, briques alimentaires, papiers et cartons. Les données montrent une augmentation des performances de tri, notamment grâce à la collecte du verre.



## LES REFUS DE TRI

Tout matériau non exploitable par sa nature (emballage imbriqué, non conforme...) ou sa dimension (papiers déchiquetés, petits emballages) est classifié en refus de tri et ne pourra être recyclé, ce qui entraîne un manque à gagner en recettes auprès des repreneurs.

Une autre catégorie de refus de tri concerne les erreurs de tri :

- Les Déchets d'Équipement Électriques et Électroniques **À DÉPOSER OBLIGATOIREMENT EN DÉCHÈTERIE.**
- Les DMS (Déchets Ménagers Spéciaux) – exemple : pot de peinture, aérosols, produits phytosanitaires et produits dangereux... **À DÉPOSER OBLIGATOIREMENT EN DÉCHÈTERIE.**
- Les piquants-coupants et déchets de soins en augmentation. **À DÉPOSER EN PHARMACIE.**

**Le centre de tri a développé des affiches sur les bons et mauvais gestes :**



Les PAV font régulièrement l'objet de dépôts sauvages, il est formellement interdit de déposer au pied des colonnes.

Les contrevenants s'exposent à une amende allant jusqu'à 150€, selon les délibérations prises par les conseils municipaux.

Ces incivilités dégradent le cadre de vie des habitants et entraînent un surcoût pour les communes (frais de personnels pour nettoyer) et des pertes de financements pour la collectivité (moins de soutiens financiers de la part de CITÉO)



## 2. Indicateurs financiers de la collecte sélective

PRESTATION	PRESTATAIRES	MONTANT
COLLECTE	VEOLIA	392 142,11 €
TRAITEMENT	SECHE CENTRE DE TRI À CHANGÉ (53)	168 058,70 €
DÉPENSES DIVERSES		17 298,10 €
SALAIRES ET CHARGES		30 175,45 €
<b>TOTAL DES DÉPENSES</b>		<b>-607 674,36 €</b>
	VENTE DE BACS	3590 €
	REVENTE DE MATERIAUX	58 235,18 €
	SOUTIEN CITEO	113 638,47 €
<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>175 463,65€</b>
<b>TOTAL</b>		<b>-432 210,71 €</b>
<b>COÛT DE REVIENT / HAB.</b>		<b>32,37 €</b>

Les dépenses diverses correspondent principalement à l'achat de bacs de tri pour la collecte sélective en Porte à Porte sur la commune de Bagnoles de l'Orne, l'édition du calendrier de collecte sur la commune de Bagnoles de l'Orne, l'abonnement téléphonique et l'achat de composteurs en bois.

### Revente de matériaux :

IPODEC (filiale de VEOLIA) reprend différents matériaux issus de la collecte sélective : cartons, plastiques (PET Clair, PET Foncé et PEHD, acier et alu) directement au centre de tri de Changé (53).

SECHE ÉCO INDUSTRIES a repris les JRM (Journaux, Revues, Magazines).

Le verre est repris par OI France.

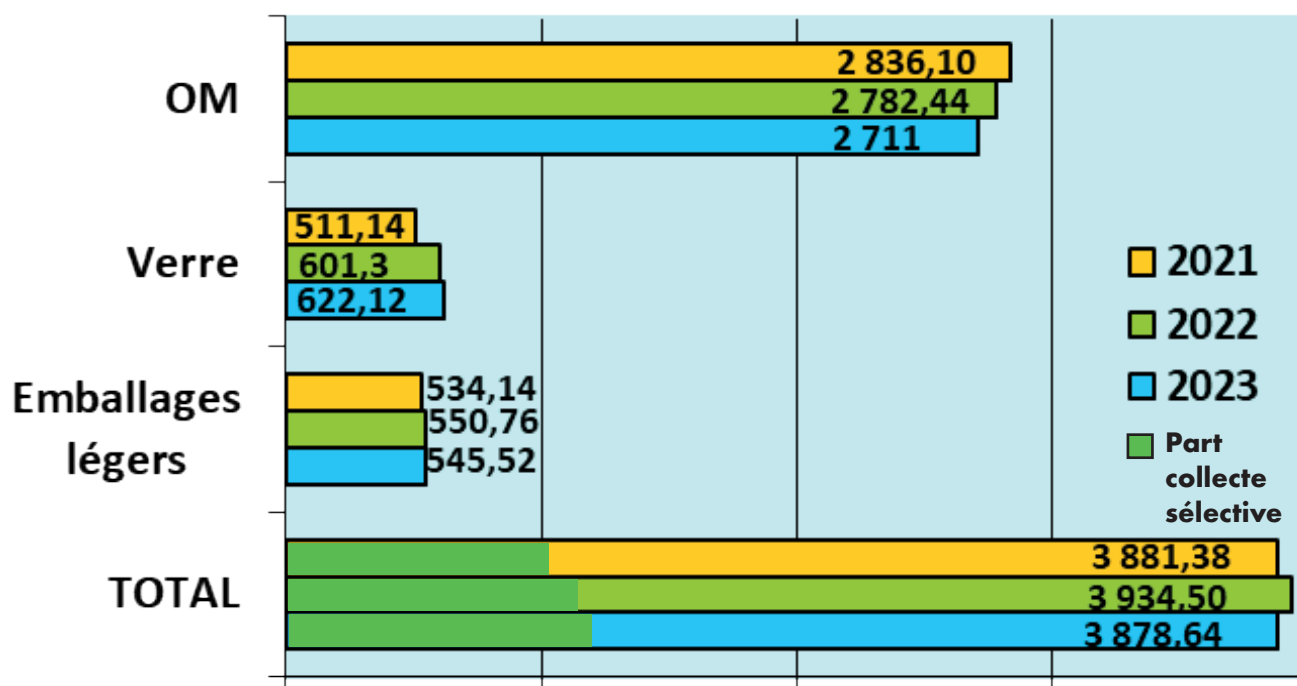
### Soutien CITEO :

En application du principe pollueur/payeur, les industriels qui commercialisent des produits emballés financent CITEO, éco-organisme agréé par les pouvoirs publics.

Les collectivités qui organisent la collecte et le tri des emballages sont aidées financièrement par CITEO, ce qui rend la collecte sélective moins onéreuse que la collecte des OMR.



### 3. Synthèse des collectes OM et CS en tonnes



On observe une baisse continue du poids des OM. L'effort du tri doit perdurer notamment en supprimant les biodéchets des poubelles OM.



#### 2021

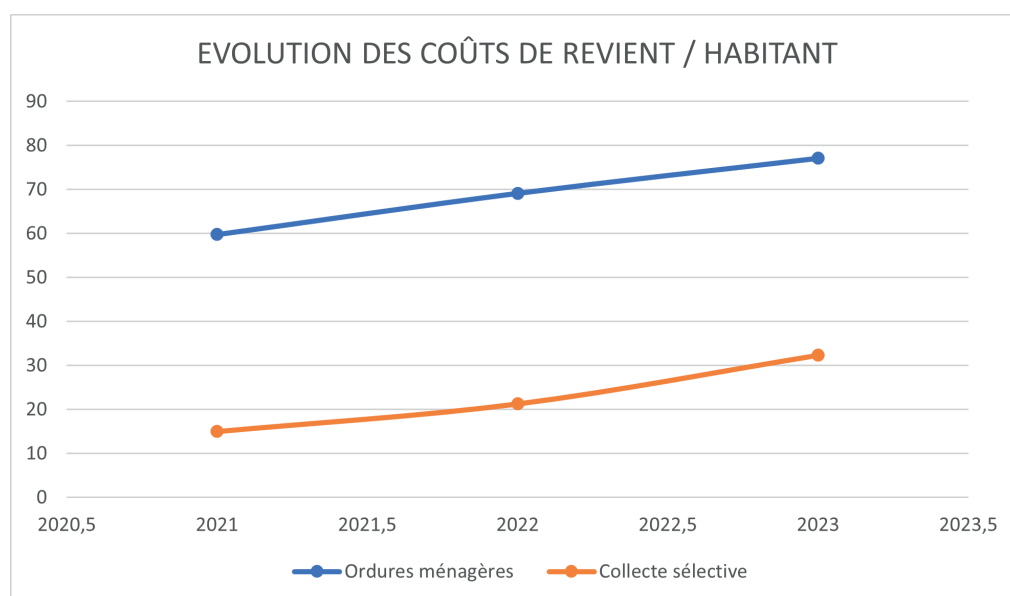
- CS 27,96 %
- OMR 72,04 %

#### 2022

- CS 26,88 %
- OMR 73,22 %

#### 2023

- CS 30,10 %
- OMR 69,90 %



L'augmentation des coûts est due aux charges d'exploitation des prestataires en hausse depuis la passation des marchés en 2021, qu'ils répercutent sur la collectivité (cf tableau p.23).



## PLAN NATIONAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS

Le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas.



### LES OBJECTIFS À ATTEINDRE D'ICI 2030

- > Réduire de **5%** les déchets d'activités économiques
- > Réduire de **15%** les déchets ménagers et assimilés
- > Réduire de **50%** le gaspillage alimentaire
- > Atteindre l'équivalent de **5%** du tonnage des déchets ménagers en matière de réemploi et réutilisation

Retrouvez la concertation du public sur le plan de prévention des déchets :  
[www.prevention-dechets.gouv.fr](http://www.prevention-dechets.gouv.fr)

## Le plan national de prévention des déchets s'articule autour de 5 axes :

1. Favoriser l'éco-conception : intégrer la prévention des déchets dès la conception des produits et des services.
2. Allonger la durée de vie des produits : entretien et réparation.
3. Développer le réemploi et la réutilisation
4. Engager les acteurs publics dans des démarches de prévention des déchets.
5. Lutter contre le gaspillage et réduire les déchets : Réduire la production de déchets, réduire la consommation de produits à usage unique, lutter contre le gaspillage alimentaire.

Le PNPD fixe des objectifs quantifiés à atteindre d'ici 2030 :

- Réduire de 5% les déchets d'activités économiques.
- Réduire de 15% les déchets ménagers et assimilés.
- Réduire de 50% le gaspillage alimentaire.
- Atteindre l'équivalent de 5% du tonnage des déchets ménagers en matière de réemploi et réutilisation.

Source : Ministère de la transition écologique

## II. LES COLLECTES SPÉCIFIQUES

La Communauté de Communes Andaine-Passais (CCAP) a conclu des conventions avec des associations ayant pour objet l'insertion et le réemploi.

Ainsi les Textiles, Linges et Chaussures (TLC) mais également les livres et revues peuvent être déposés dans les collecteurs dédiés disposés sur l'ensemble du territoire.

Ces collectes sont programmées périodiquement et effectuées par les associations de manière autonome.

### A. AGIR la redingote – collecte des TLC

L'association « AGIR la redingote » met gracieusement 12 collecteurs destinés aux Textiles, Linges et Chaussures sur le territoire.

Pour l'année 2023, ce sont 36,063 tonnes qui ont été valorisées (réemploi) ou recyclées.

Les activités supports de l'association ont permis d'accueillir 168 personnes en 2023 sur Alençon et Flers. Au travers de la remobilisation au travail, doublée d'un accompagnement individualisé apporté par l'Association, 34 personnes ont pu retrouver le chemin de l'emploi ou de la formation professionnelle.

Les matières non réemployées sur Alençon et Flers ont été envoyées à la société GEBETEX, membre de la FEDEREC (FÉDÉration professionnelle des Entreprises du REcyclage) située à Vernon en Normandie.

Les vêtements inutilisables sont expédiés chez les cimentiers et serviront de combustible. D'autres sont envoyés aux Pays-Bas pour fabriquer des isolants.



Les points de collecte sur le territoire :

### Bagnoles de l'Orne Normandie

- Parking du cabinet médical
- Parking Intermarché

### Couterne :

- Mairie

### Juvigny sous Andaine :

- Parking de la Communauté de Communes
- Terrain de football

### La Baroche sous Lucé

- Parking épicerie

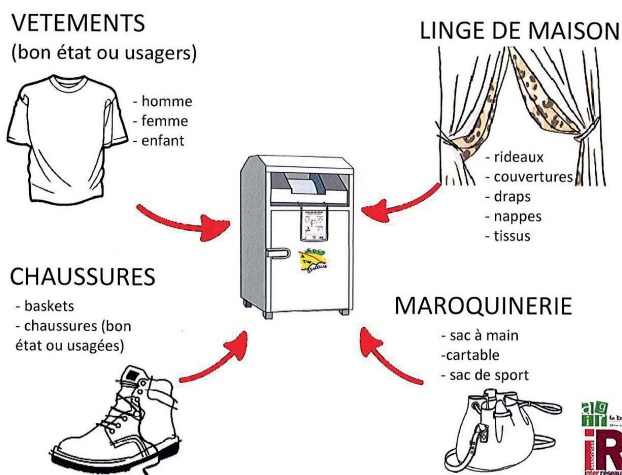
### La Chapelle d'Andaine :

- Parking salle Roland Flécharde
- Parking magasin Carrefour

### Passais la Conception

- PAV Ateliers Municipaux

## A déposer en sacs fermés (30L maxi)



### Saint Fraimbault :

- PAV Ateliers Municipaux

### Mantilly :

- Terrain de football

### St Mars d'Egrenne :

- Mairie

## B. ALL-Livres

Depuis 2022, l'association All-Livres a déployé des bornes destinées à la collecte des livres et des revues. Elles sont situées sur les communes de la Chapelle d'Andaine (PAV parking Salle Flécharde), Passais la Conception (PAV du gymnase) et à Bagnoles de l'Orne (parking du cabinet médical).

L'association dispose de l'agrément « entreprise adaptée » et permet l'accompagnement de 8 salariés reconnus travailleurs handicapés.

Grâce aux dons de livres, l'association facilite l'accès à la culture pour tous en proposant des livres à petit prix en boutique solidaire (Flers) et en organisant des lectures dans des EHPAD.

**C'EST NOUVEAU!**

*La Communauté de Communes Andaine-Passais et l'association All-Livres de Flers mettent à votre disposition des collecteurs de livres et magazines.*



2 bornes sont à votre disposition :

- Parking de la médiathèque de La Chapelle d'Andaine,
- Parking de la médiathèque de Passais la Conception.



Découvrez l'association sur  
<http://all-livres.fr>

Et la boutique sur  
<http://all-livres.com>



Affiche de lancement 2022

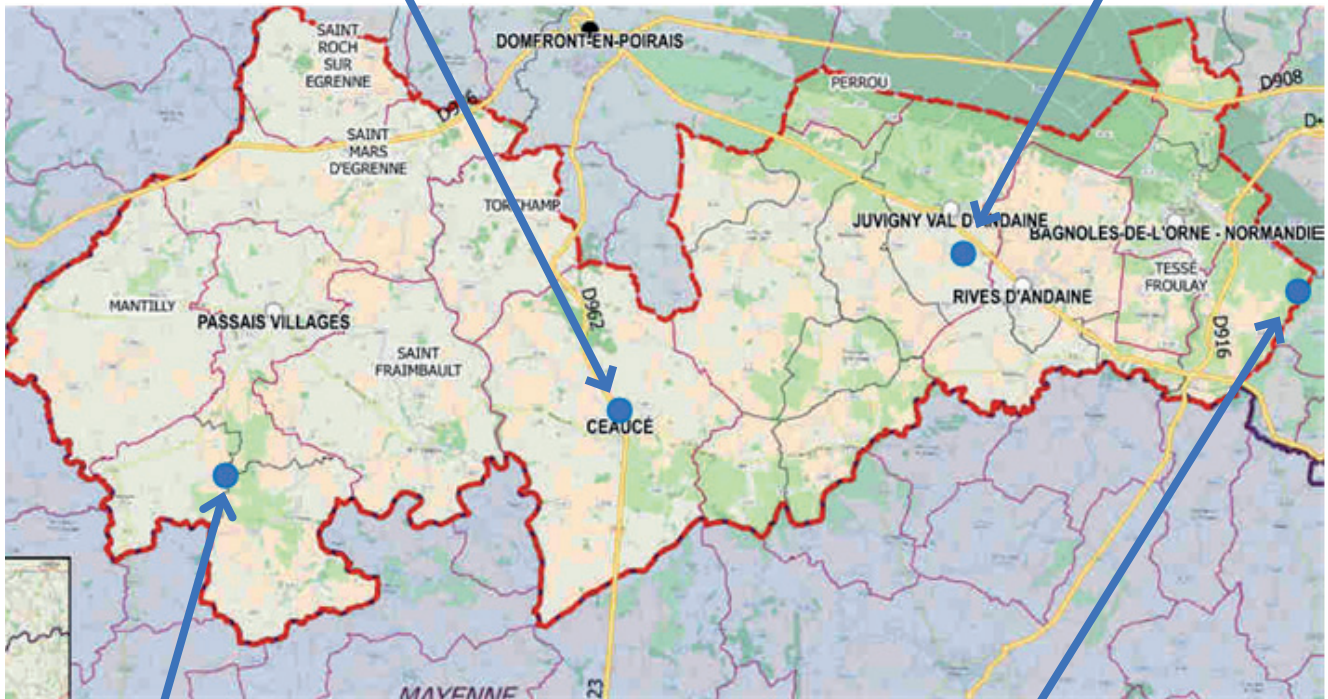


### III. LES DÉCHÈTERIES INTERCOMMUNALES

La Communauté de Communes Andaine-Passais gère les 4 déchèteries réparties sur le territoire. L'accès à la déchèterie est exclusivement réservé aux particuliers et professionnels du territoire. Par convention, les habitants de Saint Ouen le Brisoult et Méhoudin sont autorisés à déposer. Depuis 2020 les déchèteries disposent d'un règlement intérieur que les usagers peuvent consulter sur simple demande.



CEAUCÉ





## Horaires en vigueur depuis le 01/01/2024.

### CÉAUCÉ

- Zone Artisanale 61330 CÉAUCÉ
- 06 18 78 21 21

	HIVER (DU 02/10 AU 31/03)		ÉTÉ (DU 01/04 AU 30/09)	
	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi
Lundi		14h - 17h		14h - 18h
Mercredi		14h - 17h		14h - 18h
Vendredi		14h - 17h		14h - 18h
Samedi	9h - 12h	14h - 17h	9h - 12h	14h - 18h



Nombre d'heures d'ouverture :

- 15h en hiver
- 19h en été

### COUTERNE

- Lignou - Couterne - 61410 RIVES D'ANDAINE
- 06 35 98 41 21

	HIVER (DU 02/10 AU 31/03)		ÉTÉ (DU 01/04 AU 30/09)	
	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi
Lundi		14h-17h		14h-18h
Mardi	9h - 12h	14h-17h	9h - 12h	14h-18h
Jeudi	9h - 12h	14h-17h	9h - 12h	14h-18h
Samedi	9h - 12h	14h-17h	9h - 12h	14h-18h



Nombre d'heures d'ouverture :

- 21h en hiver
- 25h en été

### PASSAIS LA CONCEPTION

- Les Miserais – Passais la Conception 61350 PASSAIS VILLAGES
- 06 99 94 03 27

	HIVER (DU 02/10 AU 31/03)		ÉTÉ (DU 01/04 AU 30/09)	
	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi
Lundi		14h - 17h		14h - 18h
Mercredi		14h - 17h		14h - 18h
Jeudi		14h - 17h		14h - 18h
Samedi	9h - 12h	14h - 17h	9h - 12h	14h - 18h



Nombre d'heures d'ouverture :

- 15h en hiver
- 19h en été

### JUVIGNY SOUS ANDAINE

- Rue de la Gare, Juvigny sous Andaine, 61140 JUVIGNY VAL D'ANDAINE
- 06 18 78 19 98

	HIVER (DU 02/10 AU 31/03)		ÉTÉ (DU 01/04 AU 30/09)	
	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi
Lundi	9h - 12h	14h - 17h	9h - 12h	14h - 18h
Mercredi	9h - 12h	14h - 17h	9h - 12h	14h - 18h
Vendredi	9h - 12h	14h - 17h	9h - 12h	14h - 18h
Samedi	9h - 12h	14h - 17h	9h - 12h	14h - 18h



Nombre d'heures d'ouverture :

- 24h en hiver
- 28h en été



# A. LES TRAVAUX DANS LES DÉCHÈTERIES EN 2023

## Juvigny sous Andaine :

Les travaux de remise aux normes ont nécessité sa fermeture de mars à novembre.

Le nouveau site dispose d'une vidéo-protection qui assure la sécurité des agents, des usagers et des gisements.

Dans la perspective de contrôle des accès, le site de Juvigny est pré-équipé pour l'installation de barrières et une voie de dégagement à été réalisée.

Les déchets dangereux (Déchets Ménagers Spéciaux) et les D3E (Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques) sont désormais dans des locaux spécialement aménagés.

Elle est dotée d'un local pour le réemploi. Une convention sera signée en 2024 avec une recyclerie. Les objets en bon état pourront ainsi trouver une deuxième vie.



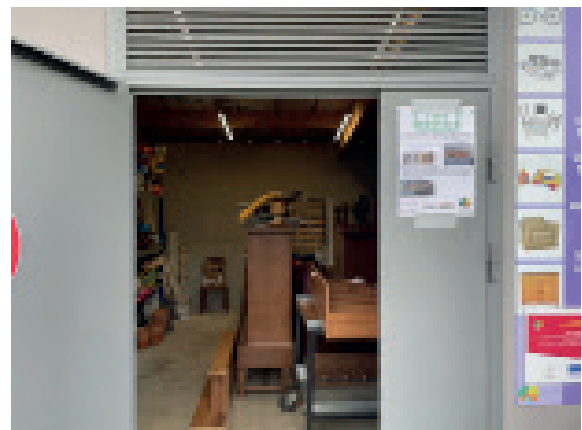
Déchèterie de Juvigny Sous Andaine

## Passais la Conception :

Une plate-forme a été aménagée pour accueillir les déchets verts. Cet aménagement a permis de libérer un quai. Une benne ECOMAISON a été mise en place. Cela a permis de détourner une partie des flux encombrants et bois, réduisant d'autant les rotations de bennes et les coûts de traitement afférents.



Déchèterie de Passais



Local de collecte réemploi à Juvigny

# B. ÉQUIPEMENT ET ENLÈVEMENT

Les déchèteries sont équipées de :

- Bennes : déchets verts, cartons, ferrailles, encombrants, bois, gravats, et mobilier (sauf sur le site de Céaucé).
- Fûts : filtres à huile, huiles végétales, piles usagées, liquides automobile.
- Caisses palettes : bidons souillés, produits pâteux (peintures, vernis, cires...).
- Armoire DMS (Déchets Ménagers Spéciaux) avec caisses « crocodile » : produits phytosanitaires, aérosols, solvants diluants, acides, bases, comburants, radiographies, produits non identifiés...
- Un espace au sol et des caisses grillagées pour les DEEE (Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques).
- Cartons pour les cartouches d'encre.
- Boxes pour les ampoules et les néons.
- Citernes pour les huiles minérales.



Une aire de stockage de branchages est à disposition des usagers des déchèteries de Passais et de Juvigny sous Andaine. Le broyage est effectué 3 à 4 fois par an selon les besoins.

**Les pneus, les extincteurs, et les bouteilles de gaz, les déchets amiantés, les médicaments, les déchets de soin (poches, seringues...) ainsi que les ordures ménagères sont strictement interdits.**

Pour l'année 2024 il sera installé des caisses pour la collectes ASL (Articles de Sports et Loisirs) et l'ABJTh (Articles de Bricolage et de Jardinage Thermique).

## RÉPARTITION DES TONNAGES ENLEVÉS PAR MATÉRIAU

	TOUT- VENANT	GRAVATS INERTES	BOIS	TONTES/ BRANCHAGES	CARTONS	FERRAILLES	MEUBLES
Nombres d'enlèvements	276	5	95	189	115	50	
Tonnage	1 414,26	44,46	314,23	1 836,39	105,96	177,78	187,26

A ces tonnages, s'ajoutent :

- 57,331 tonnes de DDS (déchets diffus spécifiques : déchets issus de produits chimiques présentant un risque pour la santé et l'environnement. Ils nécessitent un traitement spécifique et doivent être collectés séparément des ordures ménagères.)
- 2,832 tonnes de piles ;
- 436 kg de cartouches d'encre ;
- 119,905 tonnes d'appareils électriques et électroniques (D3E) (données 2022 : 137,329 t).

## Filière de traitement des matériaux collectés dans les déchèteries

DECHET	TRAITEMENT
Tout venant	Enfouissement
Tontes/ branchages	Plate-forme compostage agriculteurs
Inertes / gravats	Enfouissement classe 3
Ferrailles	Recyclage
Cartons	Valorisation matière
Bois de classe B	Panneaux de particules fabrication combustible (100 %)
DEEE	Recyclage /valorisation/élimination
Piles	Valorisation matière
Batteries	Valorisation matière
Huiles minérales	Valorisation matière
Huiles végétales	Valorisation matière
Autres DDS	Valorisation énergétique et recyclage
Ampoules/ néons	Valorisation matière
Cartouches d'encre	Valorisation matière
Meubles	Valorisation



# 1. Indicateurs financiers des déchèteries

## COÛT DE FONCTIONNEMENT DES DÉCHÈTERIES (ttc)

Prestataires marché	DOR, GNI, GI, Cartons, Bois, Ferrailles, Dechets Verts, DMS, Compostage/Transport/Broyage Dechets Verts,	538 214,18 €
SPHERE	Locations bennes	1 911,42 €
Entretien (Vidange fosse septique + débourbeurs)		3 191,52 €
Réparation de bennes + transport		8 952,00 €
Interventions dans les déchèteries (conventions pour pousser les branches, tasser les bennes...)		486,00 €
Dépenses diverses (téléphones, déplacements, fonctionnement, équipements, assurances...)		13 159,21 €
Remplacement en déchèterie (Association PHENIX)		13 482,88 €
Charges de personnel		99 749,10 €
<b>TOTAL DÉPENSES</b>		<b>- 679 146,31 € €</b>
Participation SITCOM d'ARGENTAN		9 631,20 €
Reprise matériaux		27 824,42 €
Soutiens (OCAD3E / ECOMAISON)		21 398,24 €
Vente d'une benne 10m3		2 000,00 €
Remboursement CIGAC (assurance personnel)		3 210,29 €
FCTVA		277,56 €
<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>64 341,71 €</b>
<b>TOTAL DÉPENSES - RECETTES</b>		<b>- 626 690,76 €</b>

## COÛT INVESTISSEMENT DES DÉCHÈTERIES

Travaux en déchèterie (Réhabilitation / mise aux normes Juvigny, case déchets verts à Passais)	860 849,49€
Achat de benne	11 340,00€
Achat de vitrine	888,00 €
<b>TOTAL DÉPENSES</b>	<b>- 873 077,49 €</b>
FCTVA	96 445,34 €
Subvention (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux)	105 000,00 €
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>201 445,34 €</b>
<b>TOTAL DÉPENSES- RECETTES</b>	<b>- 671 632,15 €</b>

La collectivité est en attente de 322 361,83 € de recettes (TVA, fond LEADER, DETR). Les dépenses restantes s'élèvent à 250 672,20 €.

L'amortissement est de 588 612,96 € sur 20 ans, soit 2,20 €/ an / habitant.



## C. COLLECTE DES ÉCO-ORGANISMES

Les éco-organismes doivent obtenir au préalable un agrément de l'État pour organiser les collectes et le traitement des déchets sans frais pour la collectivité.



**L'éco-participation, un outil au service de la protection de l'environnement.**

### La valorisation par séparation des matières

Pour valoriser les déchets d'équipements électriques et électroniques, il convient de séparer les matières premières, par une série de procédés mécaniques et physiques appelée "le broyage tri matière". Les matières récupérées en bout de chaîne seront réinjectées dans le circuit de fabrication d'équipements neufs.

### En déchèteries les collectes par les éco-organismes concernent :

- Les cartouches d'imprimantes
- Les tubes néons et ampoules
- Les piles et piles de clôture
- Les Déchets d'Éléments d'Ameublements (DEA)
- Les Déchets d'Équipement Électriques et Électroniques (D3E)

Pour les DEA et les D3E la collectivité perçoit des soutiens financiers de la part des éco-organismes.

## 1. Collecte D3E

### Tonnages enlevés par déchèterie:

Déchetterie	GEM hors froid	GEM froid	écrans	PAM	Total
Juigny	3,948	2,155	0,772	4,698	11,573
Couterne	19,193	9,94	4,143	23,249	56,525
Passais	8,376	5,425	2,788	16,328	32,917
Céaucé	5,744	4,945	1,55	6,651	18,89
Total	37,261	22,465	9,253	50,926	119,905

- GEM : gros électroménager
- PAM : petits appareils ménagers

Le tonnage de D3E collectés en 2023 est de 119,905 t pour l'ensemble des déchèteries du territoire. Le soutien financier versé par ECOLOGIC, l'éco-organisme agréé avec qui la collectivité a signé une convention, s'est élevé à 8 084,68 €.



## 2. Collecte ECOMAISON

La collectivité a signé une convention avec ECOMAISON, éco-organisme chargé de collecter et valoriser le mobilier usagé pour lui offrir une deuxième vie, en recyclant les matériaux ou en les utilisant comme source d'énergie.

Des bennes sont à disposition sur les sites de Couterne et Juvigny sous Andaine. La déchèterie de Passais la Conception est équipée depuis avril 2023.

### Que deviennent les matériaux issus des DEA après leur collecte, tri et préparation ?



\*DEA = Déchets d'Eléments d'Ameublement



## IV. BILAN FINANCIER GLOBAL - RECAPITULATIF

Le service de collecte et de traitement des déchets est financé principalement par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM), les repreneurs de matériaux en déchèteries et en collecte sélective, ainsi que par les éco-organismes.

La recette TEOM pour l'année 2023 s'élève à 1 852 410 €

### COÛTS LIÉS À LA GESTION DES DIFFERENTS DÉCHETS MÉNAGERS

- Les prix s'entendent TTC, à la tonne, sauf en **bleu** : au forfait / mois.
- Les montants (x) correspondent aux prix fixés lors des marchés, en juillet 2021.

La collecte sélective bénéficie de soutien de la part de CITEO, éco-organisme agréé pour les emballages, et les matériaux sont revendus pour être recyclés.

COLLECTE		TRANSPORT	TRAITEMENT
Ordures ménagères			
Porte à porte	34 390,01€ (28 142,40€)	39,70€ (32,48€)	150,10€
Apport volontaire	120,98€ (99€)		
Collecte sélective			
Verre	107,01€ (87,56€)		
Corps creux (Plastiques/métaux)	746,45€ (610,84€)	129,87€ (106,28€)	430,78€ (2022 : 385,85€)
Corps plats (Papiers/cartons)	176,62€ (144,53€)	62,27€ (50,96€)	161,54€ (2022 : 140,69€)
Multimatériaux (Collecte en PAP à Bagnoles)	5 712,49€ (4 674,70€)	75,61€ (61,88€)	254,55€ (2022 : 228€)

Tarifs au 31/12/2023



## COÛT COLLECTES ET TRAITEMENTS EN DÉCHÈTERIES PAR FLUX

MATERIAU / PRODUIT	COLLECTE (prix unitaire)	TRAITEMENT ( / tonne)	Taxe Générale sur les Activités Polluantes
CARTON	162,82€	40,72 €	
BOIS	258,19 €	84,83 €	
ENCOMBRANTS	163,98 €	124,41 €	51 €
INERTES	136,07 €	8,03 €	
Produits phytosanitaire / Aérosols	2 394 €		
Bases	1401,60 €		
Emballages souillés	1144,64 €		
Peintures	864,32 €		
Solvants	876 €		
Produits non identifiés	992,80 €		
SEP (déchets verts) Céaucé	165,34 €	29,52 €	
SEP (déchets verts) Couterne	141,75 €		
AXONE (déchets verts) Juvigny sous andaine	163,00 €	13,39 € (traitement par la CUMA)	
AXONE (déchets verts) Passais la Conception	186,29 €		
SAS Martin Bois énergie (broyage Passais la Conception et Juvigny sous Andaine)	360,94 €/heure 209,58 € (forfait installation et déplacement)		

Tarifs des prestations au 31/12/2023.

## GESTION DES OM, DE LA COLLECTE SÉLECTIVE ET DES DÉCHÈTERIES

Fonctionnement

	DÉPENSES	RECETTES	SOLDES
OM	- 1 035 591,19 €	899,35 €	- 1 034 691,84 €
CS	- 608 359,24€	171 873,65 €	- 436 485,59 €
Déchèteries	- 679 136,41 €	64 341,71 €	- 617 794,70 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 323 086,84 €</b>	<b>234 114,71 €</b>	<b>- 2 085 972,13 €</b>
TEOM			1 852 410,00 €
	<b>SOLDE DÉFICITAIRE FONCTIONNEMENT</b>		<b>- 233 562,13 €</b>

Investissement

DÉPENSES	
Travaux de réhabilitation / mise aux normes	873 077,49 €
<b>TOTAL Dépenses</b>	<b>873 077,49€</b>
RECETTES	
FCTVA	96 445,34
Subventions DETR	105 000,0€
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>201 445,34 €</b>
<b>TOTAL DÉPENSES - RECETTES</b>	<b>- 671 632,15€</b>
<b>SOLDE DÉFICITAIRE TOTAL</b>	<b>- 905 194,28 €</b>





Le service parvient à réduire les coûts associés à la collecte et au traitement des déchets recyclables grâce à la hausse de la TEOM ainsi qu'à la vente des matériaux recyclables et aux versements de soutien des Éco-organismes agréés par l'État tels que CITÉO ou ECOMAISON.

Le coût de revient des déchèteries est calculé sur le fonctionnement uniquement.

## V. ACTIONS MISES EN PLACE ET ACTIONS PROGRAMMÉES

### FAITS MARQUANTS EN 2023

- **Création de flux ECOMAISON et alvéole déchets verts à la déchèterie de Passais.**

Cela permet de détourner une partie du flux encombrant et bois, supprimant d'autant les coûts de collecte et de traitement. L'alvéole déchets verts permet de diminuer la fréquence des rotations.

- **Optimisation et réhabilitation du site de Juvigny**

Les travaux ont duré de mars à décembre 2023.

### PROJETS 2024

- **Tarifification des dépôts en déchèterie**

Elle concernera les professionnels. Le principe d'une tarification au volume déposé (litrage pour les DMS) a été validé par une délibération du conseil communautaire de décembre 2023 pour une application au 01/03/2024.

- **Travaux**

Optimisation et mise aux normes des déchèteries de Céaucé et Couterne.

Acquisition d'un terrain pour la future déchèterie de Passais.

- **Communication**

Information ponctuelle auprès des habitants en fonction des erreurs constatées sur le geste de tri. Signalétique sur les différents points d'apport volontaire.

- **Programme de Prévention des déchets**

Campagne d'acquisition de composteurs individuels et collectifs.

Création d'aires de compostage pour les communes volontaires.

Convention ÉCOLOGIC pour la collecte ASL et ABJTh.



# ANNEXES

## Annexe 1 - Localisation des points de collecte d'apport volontaire

Communes	Points de collecte	ECO 5000	Plastiques / Métal	Verre	Papier / Cartons	ECO TLC
<b>Juvigny Val d'Andaine</b>						
<b>Juvigny Sous Andaine</b>	Parking CC Andaine Passais					
	Lotissement « La Forge »					
	Montpassage					
	Déchetterie					
	Résidence du Bocage					
	Parking Ets Tissier					
	Rue du panorama					
	Les Clairets					
	Stade					
	Manoir du Lys					
<b>La Baroche Sous Lucé</b>	Parking épicerie					
	Maldaré					
	Route de Céaucé					
	Carrefour Avrilly					
	Le grand Quincé					
<b>Sept Forges</b>	Derrière le stade					
	Cimetière					
<b>Loré</b>	Mairie					
	Carrefour VC102 et RD85					
<b>Beaulandais</b>	Cimetière					
<b>Lucé</b>	Cimetière					
<b>Saint Denis de Villenette</b>	Direction Céaucé D267					
<b>Rives d'Andaine</b>						
<b>La Chapelle d'Andaine</b>	Cimetière					
	Résidence du Bocage					
	Parking magasin Carrefour					
	Maison de retraite					
	L'Aubépine					
	Les Houlettes					
	Salle polyvalente					
<b>Couterne</b>	Déchetterie					
	Parking Mairie					
	Salle des fêtes					
	Lotissement Beausoleil					
	La Huberdière					
	La Grillonnière					

	Launay					
<b>Geneslay</b>	Parking rue du lavoir					
<b>Haleine</b>	Parking Mairie					

Communes	Points de collecte	ECO 5000	Plastiques / Métal	Verre	Papier / Cartons	ECO TLC
<b>Passais Villages</b>						
<b>Passais la Conception</b>	Services Techniques					
	Salle multiculturelle					
	Maison de retraite					
<b>L'Épinay le Comte</b>	Place centrale					
<b>Saint Siméon</b>	Mairie					
<b>Bagnoles de l'Orne Normandie</b>						
<b>Bagnoles de l'Orne</b>	La gare					
	Camping de la Vée					
	Résidence de la Madeleine					
	Parking services techniques					
	Rue du vieux moulin					
	Hôtel Tessé					
	Parking maison médicale					
	Centre de rééducation					
	Parking magasin Casino					
<b>Saint Michel des Andaines</b>	L'Etre Delangle					
<b>Autres communes</b>						
<b>Tessé-Froulay</b>	Entrée du bourg					
	D24 Le Clos					
	La Nerrerie					
	Cimetière					
<b>Céaucé</b>	Impasse Saint Ernier					
	Stade					
	Gymnase					
	Déchèterie					
<b>Perrou</b>	Salle Mairie					
<b>Torchamp</b>	Place centrale					
<b>Saint Mars d'Egrenne</b>	Salle des fêtes					
<b>Saint Roch Sur Egrenne</b>	Eglise					
<b>Saint Fraimbault</b>	Parking services techniques					
<b>Mantilly</b>	Stade					

## **Annexe 2 - Organisation et desserte des collectes en porte-à-porte des OMR**

C1 : 1 fois par semaine

C2 : 2 fois par semaine\*Communes avec des points de regroupement

Seules les communes de Loré et Lucé ne sont pas desservies par le porte à porte.

Seule la commune déléguée de Bagnoles de l'Orne est concernée par la desserte de la collecte au porte à porte des recyclables secs (hors verre).

Communes adhérentes	Communes déléguées	Desserte	Fréquence
Bagnoles-de-l'orne-Normandie	Bagnoles de l'Orne	Bourg et campagne	C1
	St-Michel-des-Andaines	Bourg et campagne*	C1
Céaucé		Bourg et campagne*	C1
Juvigny Val d'Andaine	Baroche-sous-Lucé	Bourg*	C1
	Beulandais	Bourg et campagne	C1
	Juvigny-sous-Andaine	Bourg*	C1
	Loré	-	
	Lucé	-	
	St-Denis-de-Villeneuve	-	
	Sept-Forges	Bourg	C1
Mantilly		Bourg et campagne	C1
Passais Villages	Passais-la-Conception	Bourg et campagne	C1
	L'Épinay-le-compte	Bourg et campagne	C1
	St-Siméon	Bourg et campagne	C1
Perrou		Bourg et campagne*	C1
Rives d'Andaine	La Chapelle d'Andaine	Bourg et campagne*	C1
	Geneslay	Bourg et campagne*	C1
	Haleine	Bourg et campagne*	C1
	Couterne	Bourg et campagne*	C1
St-Fraimbault		Bourg et campagne	C1
St-Mars-d'Egrenne		Bourg et campagne	C1
St-Roch-sur-Egrenne		Bourg et campagne	C1
Tessé-Froulay		L'Érable-Les Buards*	C1
Torchamp		Bourg et campagne	C1

### Annexe 3 - Répartition tonnage / flux / déchèterie en 2023

	TOUT- VENANT	GRAVATS	BOIS	VEGETAUX	CARTONS	FERRAILLES	MOBILIER	D3E	HUILES VEGETALES	Autres DDS	PILES	TOTAL
Céaucé	214,94	29,86	68,52	216,9	19,06	26,9		17,51	-	8,164	0,269	<b>602,123</b>
Couterne	698,90	7,16	128,52	569,31	45,22	75,82		63,445	0,726	27,259	1,056	<b>1617,416</b>
Juvigny sous Andaine	139,24	7,44	32,02	622,76	13,86	15,48		11,573	0,104	8,995	0,516	<b>851,988</b>
Passais la Conception	361,18	-	85,20	427,42	27,82	59,58		32,917	0,178	11,905	0,991	<b>1007,191</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 414,26</b>	<b>44,46</b>	<b>314,26</b>	<b>1836,39</b>	<b>105,96</b>	<b>177,78</b>	<b>187,26</b>	<b>125,445</b>	<b>1,008</b>	<b>56,323</b>	<b>2,832</b>	<b>4078,718</b>